

SCRIPTA

Numéro Scripta : 5651

Auteur(s) : Guillaume des Minières [particulier]

Bénéficiaire(s) : Roger des Essarts [particulier]

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1211

Action juridique : donation

Langue du texte : latin

Analyse

Guillaume des Minières cède à titre héréditaire à Roger des Essarts 60 sous de rente annuelle à percevoir de ses moulins de Grenieuseville et d'autres rentes annuelles d'une somme totale de 86 sous.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Delisle Léopold, Passy Louis, *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, Évreux, Hérissé, 1862-1869, 3 vol., t. 2, p. 185.

Dissertation critique

Greniosavilla : Grenieuseville, commune réunie à Glisolles en 1808.

Minerie : Les Minières, commune réunie à Damville en 1974.

Texte établi d'après a

Sciunt presentes et futuri, quod ego Willelmus de Mineriis concedo Rogerio de Essartis et heredibus suis sexaginta solidos annuatim habendos in molendinis meis de Greniosavilla, viginti solidos pro medietate aquarum de verreriis, sex solidos pro piscariis, salva napsa (?) magni molendini, et sexaginta solidos pro uno dolio vini quod habebat annuatim de vinea de Cornelio. Actum anno Domini millesimo ducentesimo decimo uno.